



RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022

SOMMAIRE

Préambule

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- | | |
|----------------------------|--------|
| 1. Au niveau international | page 3 |
| 2. Au niveau national | page 4 |
| 3. Au niveau local | page 6 |

II - CONTEXTE FINANCIER ET BUDGET 2022

page 7

- | | |
|---|---------|
| 1. Les finances de la commune fin 2021 | page 8 |
| 2. Les prévisions de dépenses de fonctionnement | page 10 |
| 3. Les prévisions de recettes de fonctionnement | page 13 |
| 4. Le programme d'investissement | page 16 |
| 5. Gestion de l'endettement | page 19 |

Conclusion

page 20

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Sans caractère décisionnel, il est, néanmoins, une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (L.P.F.P.) pour les années 2018 à 2022 ajoute de nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante.

Le débat permet :

- d'être informé sur la situation financière de la Commune,
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif,
- d'analyser les programmes d'investissement.

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Au niveau international

L'économie mondiale reste suspendue aux évolutions sanitaires.

La chute d'activité initialement prévue par le FMI à 4,9 % pour l'année 2020 n'aura finalement été que de 3,2 % grâce aux soutiens publics massifs, tant budgétaires que monétaires, et à une reprise particulièrement vigoureuse lors des périodes de déconfinement.

Ouverte en Chine, puis aux Etats-Unis et enfin en zone euro, la phase de vif rebond ou plutôt de rattrapage de l'activité perdue au cœur de la crise sanitaire, s'achève dans le même ordre.

La plupart des économies devraient rejoindre, d'ici fin 2022, leurs rythmes tendanciels de croissance pré-Covid. La perte de PIB qui restera alors par rapport aux niveaux attendus avant crise contrera au moins à court terme les forces inflationnistes, les capacités de production ayant été préservées durant la récession au prix d'une hausse de l'endettement public et privé.



Des déséquilibres majeurs se sont formés ou plutôt accentués au cours de la crise sanitaire, dont le choc a été absorbé pour l'essentiel par le secteur public.

Les ménages ont constitué un important stock d'épargne, dont seule une portion congrue sera réinjectée dans la demande. L'endettement public a fortement progressé, comme celui des entreprises, ces dernières ayant en contrepartie accumulé des liquidités qui pourraient fondre rapidement.

Les mécanismes économiques de restauration, même partielle, des bilans privés et publics conduiront à un ralentissement de la dépense en 2022 un peu partout dans le monde. En conséquence, la croissance mondiale ralentirait à 4,4% après 5,8% en 2021.

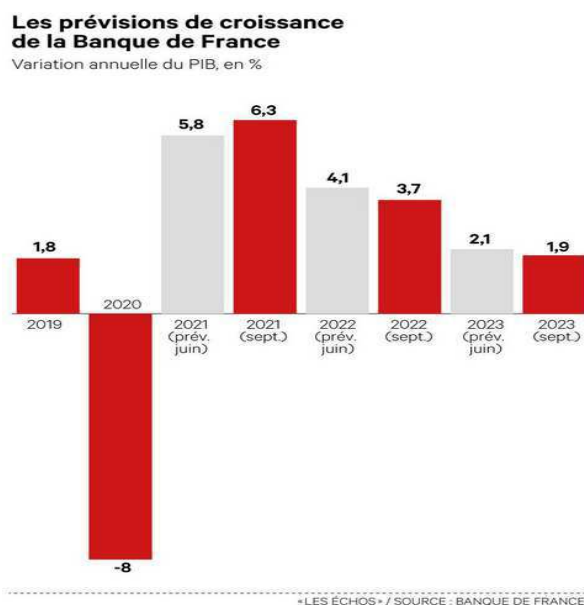
En 2022, le PIB mondial serait inférieur de 3 % au niveau attendu avant la crise Covid, en prolongeant sur 2020-22 le rythme tendanciel observé de 2010 à 2019. Fin 2022, la croissance reviendrait au voisinage de ce rythme tendanciel de 3,3%, voire un peu en dessous.

2. Au niveau national

D'abord freinée jusqu'au début du printemps 2021 par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite.

Le PIB a ainsi progressé de 3 % au 3^{ème} trimestre 2021, après 1,3% au 2^{ème} trimestre 2021 et après avoir stagné au premier.

En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait de 6,3 % selon les projections de la Banque de France. Puis il pourrait atteindre 3,7 % en 2022 et 1,9 % en 2023.



Le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB en raison du rebond de l'activité, après un niveau inédit atteint en 2020 (9,1 % du PIB).

Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8% du PIB.

Selon la Banque de France la poussée actuelle de l'inflation n'est que temporaire en France et dans la zone euro et s'explique par un phénomène de rattrapage après le choc économique de 2020, le taux d'inflation pour 2022 en France est évalué + 1,5 %.

La baisse du chômage et les fortes créations d'emploi enregistrées depuis le début de l'année 2021 ne se poursuivront pas au même rythme en 2022.

Dans la foulée de la dernière prévision de l'Insee, qui table sur un reflux du taux de chômage à 7,6% au troisième trimestre 2021, l'Observatoire français des conjonctures économiques note un rebond "spectaculaire" de l'emploi salarié depuis le début de l'année, avec 438.000 emplois créés au premier semestre 2021.

Selon l'OFCE, le taux de chômage devrait donc atteindre 7,8% de la population active fin 2021, avant de remonter à 8% en 2022.

Par ailleurs, le déploiement du plan de relance, doté d'une enveloppe de 100 Milliards d'euros, est mis en œuvre depuis l'été 2020, se poursuivra en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union Européenne.

Un an après la présentation du plan France Relance, 47 Md€ ont déjà été engagés et le PLF 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021, sur la mission « Plan de relance».

Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise.

Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6 % du PIB. En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB. En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114,0 % du PIB. Cette décade serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public.

Enfin, en pleine préparation de leurs budgets 2022, les collectivités locales sont confrontées aux répercussions de la hausse des prix de l'énergie sur leurs finances. Selon les cas, les augmentations de coût de fourniture d'énergie pour les collectivités s'échelonnent de + 30 à + 300 % pour l'électricité et le gaz.

3. Au niveau local

La loi de Finances 2022 n'intègre pas de modifications majeures pour les communes et s'inscrit dans la continuité des efforts engagés avec la mise en place du plan de relance, destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

De fait, peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022.

Les dotations de l'Etat sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros.

Le budget 2022 reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et contient également des mesures d'ajustement des rôles de TH concernant la bonne prise en compte du produit de taxe d'habitation.

Une réforme des indicateurs financiers sera également initiée et sera prise en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal, comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)...

Cette réforme est rendue nécessaire par la réforme de la fiscalité locale avec notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la création d'un nouveau panier de ressources pour la compenser.

II - CONTEXTE FINANCIER ET BUDGET 2022

C'est dans le contexte détaillé ci-dessus que la commune a entrepris la préparation de son budget primitif 2022.

Dans cette optique, les arbitrages budgétaires ont eu lieu en janvier afin de permettre d'envisager les orientations budgétaires de l'exercice 2022.

En effet, le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité et même si le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

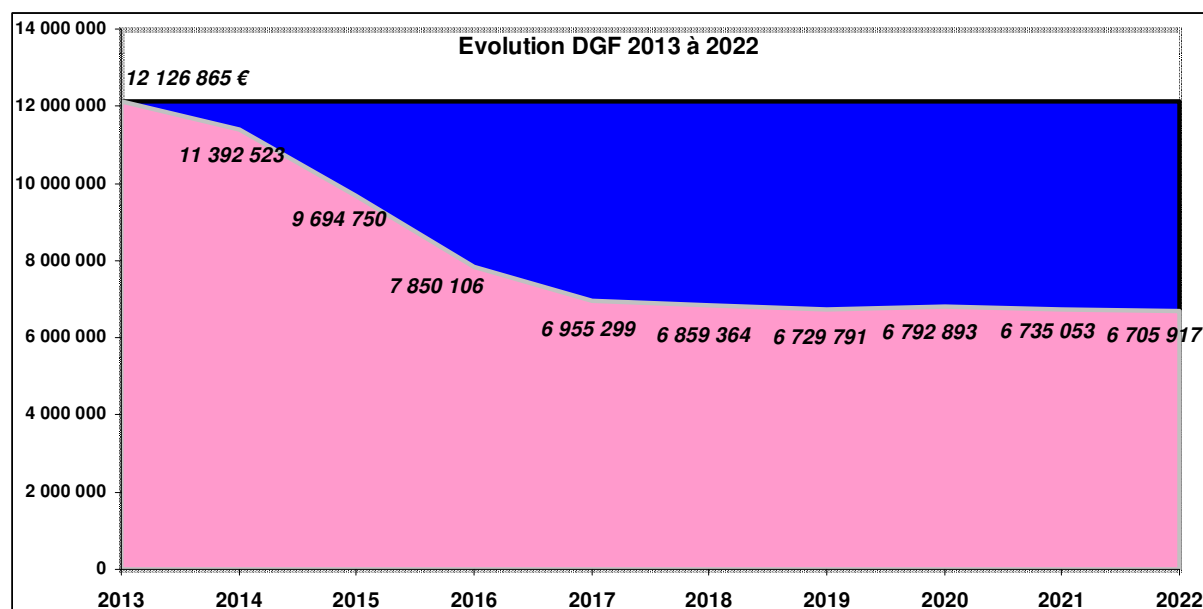
L'évaluation des grandes masses budgétaires de l'année 2022 a été établie en tenant compte du contexte économique et en distinguant les facteurs économiques que nous subissons de ceux que nous maîtrisons.

Face aux multiples incertitudes à la fois internationales, nationales et locales, le budget communal 2022, en adéquation avec les objectifs de la loi de finances 2022, mettra de nouveau la priorité sur la maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement, l'optimisation de nos recettes et le maintien d'un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre le financement des projets communaux d'investissements.

1. Les finances de la commune fin 2021.

La situation financière de la commune fin 2021 présente un aspect contrasté.

En effet, la commune a subi depuis plusieurs années des pertes de recettes importantes notamment suite à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement.



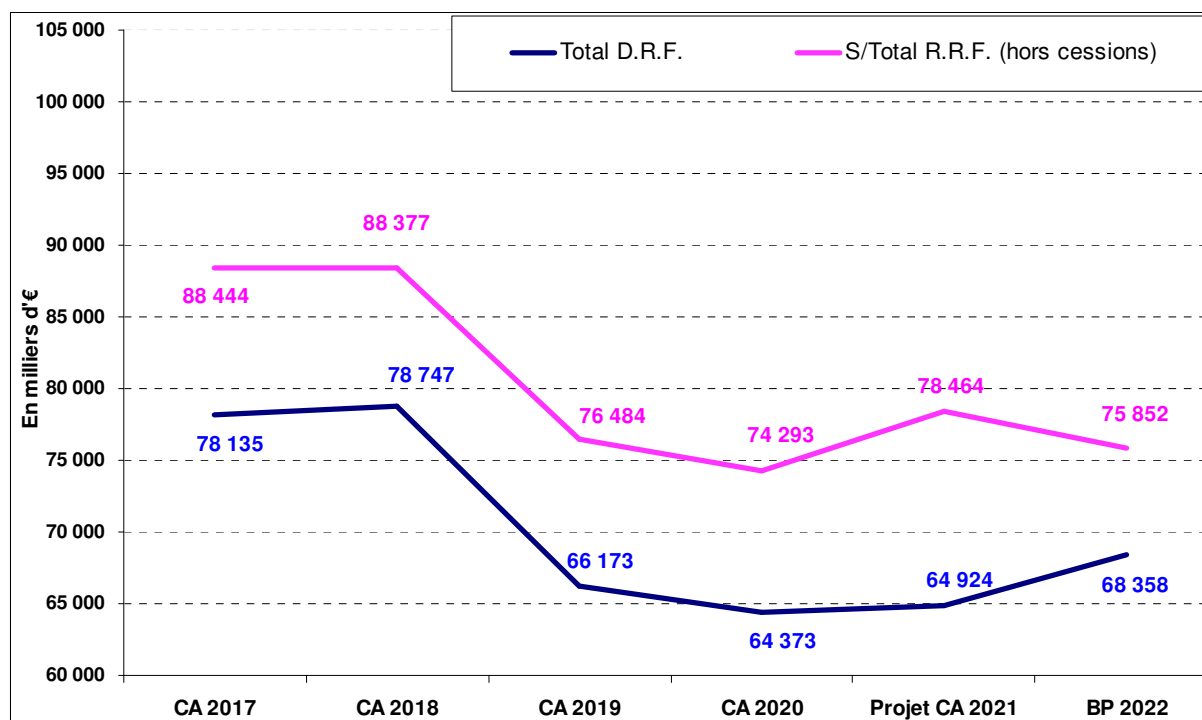
Aussi, si la DGF s'était maintenue à son niveau de 2013, la commune aurait bénéficié d'un produit complémentaire de près de 40 M€.

Plus particulièrement depuis le début de la crise sanitaire, les produits issus du prélèvement des jeux du Casino ont fortement chuté passant de 2,16 M€ en 2019 à 1,21 M€ en 2021.

De même, les recettes issues des produits des services et du domaine ont chuté du fait du ralentissement de l'activité économique consécutif aux périodes de couvre feu ou de confinement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la commune a subi les effets de l'inflation et des évolutions légales notamment en matière de frais de personnel.

L'ensemble de ces facteurs (désengagement de l'Etat, diminution de certaines recettes de fonctionnement, augmentations subies sur les dépenses, revalorisation supportées sur les frais de personnel) a conduit à une diminution du niveau d'épargne brute prévisionnel.



* La baisse des dépenses et des recettes entre le CA 2018 et le CA 2019 s'explique par les transferts de compétence au profit de la Métropole.

Evolution du niveau d'épargne

| LIBELLE | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | Projet CA 2021 | BP 2022 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------------|---------|
| Total D.R.F. | 78 135 | 78 747 | 66 173 | 64 373 | 64 924 | 68 358 |
| Total R.R.F. | 84 444 | 83 377 | 76 484 | 74 293 | 78 464 | 75 852 |
| Épargne brute (hors cessions) | 10 310 | 9 630 | 10 311 | 9 920 | 13 540 | 7 494 |
| Épargne nette (hors cessions) | 6 785 | 7 164 | 6 660 | 7 485 | 11 212 | 5 234 |

Aussi, dans le but de conserver un niveau d'épargne suffisant afin d'assurer le bon fonctionnement des services publics en faveur de la population et le maintien d'un niveau élevé d'investissement pour le devenir de la commune, des efforts ont été établis sur les prévisions de dépenses et plusieurs possibilités en matière de fiscalité et d'emprunt ont été envisagées.

2. Les prévisions de dépenses de fonctionnement

L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2022 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

| Libellé | BP 2021 | Prévision 2022 | Ecart | % |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|-------------|
| Charges à caractère général | 12 975 783,00 | 15 649 811,00 | 2 674 028,00 | 20,6% |
| Charges de personnel | 37 550 989,00 | 37 710 668,00 | 159 679,00 | 0,4% |
| Atténuation de produits | 4 655 391,00 | 4 771 171,60 | 115 780,60 | 2,5% |
| Autres charges de gestion courante | 9 963 869,00 | 9 755 117,00 | -208 752,00 | -2,1% |
| Charges financières | 361 000,00 | 340 000,00 | -21 000,00 | -5,8% |
| Charges exceptionnelles | 159 368,00 | 31 210,00 | -128 158,00 | -80,4% |
| Dotations amort. et prov. | 455 000,00 | 100 000,00 | -355 000,00 | -78,0% |
| Dépenses imprévues | 368 258,00 | 350 000,00 | -18 258,00 | -5,0% |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 66 489 658,00 | 68 707 977,60 | 2 218 319,60 | 3,3% |

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de + 3,3 % en 2022.

Les principales variations enregistrées sont les suivantes :

- Très forte progression sur les charges à caractère général

| En euros | BP 2021 | Prévisionnel 2022 | Ecart | % |
|--|---------------------|---------------------|--------------------|-----------------|
| Achats de fluides et fournitures | 4 179 061 € | 6 399 820 € | 2 220 759 € | + 53,1 % |
| Achats de services extérieurs | 8 394 602 € | 8 791 561 € | 396 959 € | + 4,7 % |
| Impôts et taxes | 402 120 € | 458 430 € | 56 310 € | + 14,0 % |
| Total Charges à caractère général | 12 975 783 € | 15 649 811 € | 2 674 028 € | + 20,6 % |

L'augmentation des dépenses relatives aux achats de fluides et de fournitures résulte principalement de la hausse des tarifs des combustibles (+ 1 448 200 €) et de l'électricité (+ 694 460 €).

- Maîtrise des dépenses de personnel

En 2022, les frais de personnel s'établiront à 37 710 668 €, soit une hausse limitée de + 0,4 % par rapport au budget primitif 2021.

Les dépenses de personnel représentent environ la moitié du budget de fonctionnement de la Ville.

Les rémunérations prévues pour l'ensemble du personnel en 2022, s'élèveraient à environ 26,16 M€ bruts, somme répartie pour 91,13 % sur les agents titulaires (23,84 M €) et 8,87 % sur les non-titulaires (env. 2,32 M €).

Les heures supplémentaires représenteraient environ 489 105 € dont 216 685 € pour l'organisation des élections présidentielles et législatives, soit 1,84 % des rémunérations prévues.

Les compléments de rémunérations en NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour les titulaires s'élèvent à 178 439 € bruts (0,68 % des rémunérations à verser), alors que les primes et indemnités représenteraient une moyenne de 22 % des salaires bruts des agents (env. 5,77 M €). Les autres éléments légaux de paie comme l'indemnité de résidence ou le

supplément familial de traitement pour un total de 801 305 €, viendraient compléter enfin cette ventilation des sommes à verser.

Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet "glissement-vieillesse-technicité", G.V.T., lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Le G.V.T. peut être évalué à 2,21 % de la masse salariale pour l'année 2022. La refonte des grilles de rémunération des agents de catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2022, vient également impacter les frais de personnel.

L'effectif permanent au 1^{er} janvier 2022 au regard des divers départs est de 777 agents.

En 2022, 22 départs à la retraite sont prévus. Excepté les postes très qualifiés ne pouvant être pourvus par un redéploiement en interne ou pour les services sanctuarisés tel que la sécurité, les départs ne donneront pas lieu à remplacement systématique.

Répartition des effectifs par filière au 1^{er} janvier

| Filières | 2021 | 2022 |
|----------------------|-------------|-------------|
| Administrative | 260 | 252 |
| Culturelle | 22 | 21 |
| Technique | 268 | 267 |
| Sanitaire et sociale | 45 | 38 |
| Sportive | 29 | 37 |
| Police municipale | 69 | 72 |
| Animation | 96 | 90 |
| Total | 789 | 777 |

En 2022, il est également prévu de faire appel au dispositif du Service Civique (environ 10 contrats).

Les élections présidentielles et législatives devraient avoir lieu en 2022, leur organisation en termes de charges de personnel est estimée à 216 685 €.

Une enveloppe de 100 000 € est prévue afin de compléter la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il conviendra également de préciser que l'organisation du temps de travail a été revu à compter du 1^{er} janvier 2022 avec la mise en place des semaines de 37h.

- Augmentation de + 2,5 % des atténuations de produits

Ce chapitre enregistre le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre la loi SRU.

Cette variation est essentiellement due à l'augmentation du prélèvement au titre la loi SRU d'un montant prévisionnel de 850 000 € en 2022 contre 731 600 € en 2021.

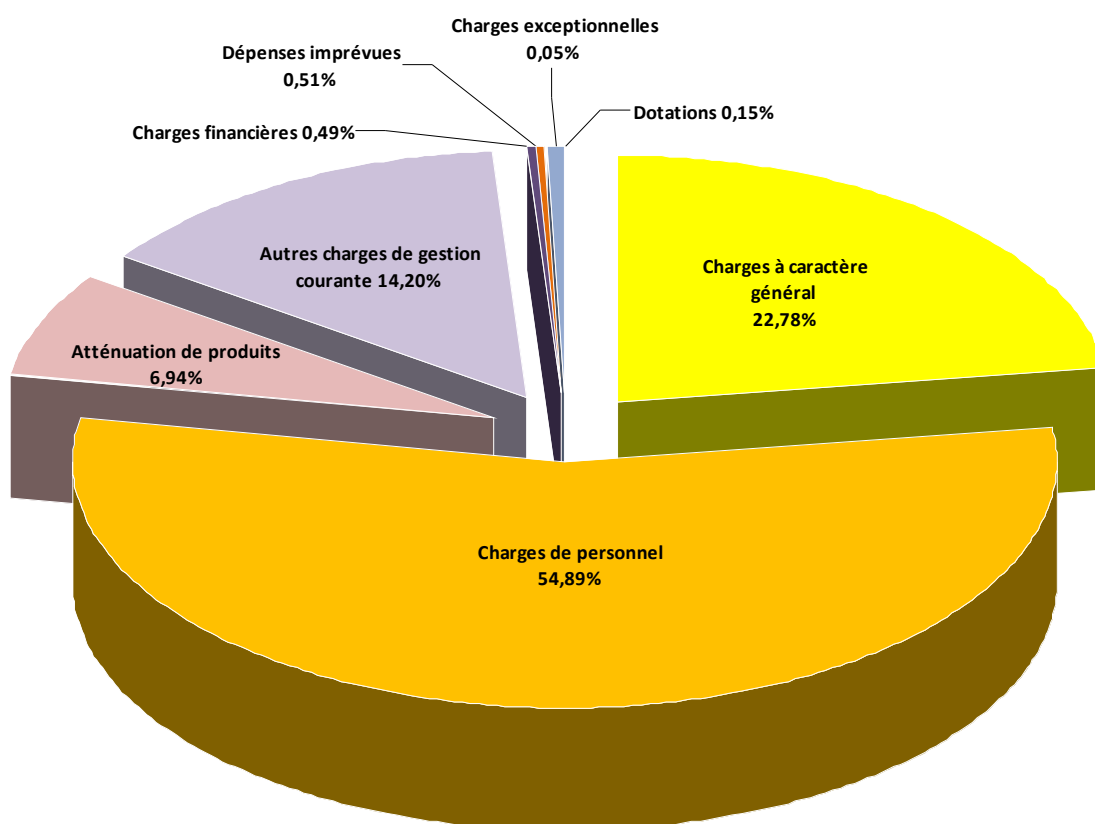
- Diminution des autres charges de gestion courante

Ce poste enregistre notamment les dépenses réalisées par la Ville au titre des subventions versées aux associations et aux établissements publics locaux (CCAS et Caisse des Ecoles).

Cette réduction est due à la baisse de la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. de 5,6 M€ en 2022 au lieu de 6 M€ 2021. Cette baisse est consécutive à la perception d'une recette de 400 000 €, précédemment encaissée par la commune, par le CCAS à compter de 2022.

Par ailleurs, la commune a maintenu en 2022 le montant des subventions versées aux associations.

- Des dépenses imprévues d'un montant de 350 000 €



3. Les prévisions de recettes de fonctionnement

De façon générale, l'évaluation des recettes réelles de fonctionnement varie selon leur nature et sont impactées notamment par les dispositions prévues par les lois de finances, l'évolution des tarifs des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts locaux et les évolutions structurelles des dotations de l'Etat.

| Libellé | BP 2021 | Prévisionnel 2022 | Ecart | % |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|-------------|
| Atténuation de charges | 45 000,00 | 324 407,00 | 279 407,00 | 620,9% |
| Produits des services et du domaine | 5 843 424,00 | 5 701 725,00 | -141 699,00 | -2,4% |
| Impôts et taxes | 55 345 005,00 | 1 902 815,00 | 2 430 047,00 | 4,4% |
| Fiscalité locale | | 55 872 237,00 | | |
| Dotations et participations | 11 829 391,00 | 11 038 829,00 | -790 562,00 | -6,7% |
| Autres produits de gestion courante | 1 268 536,00 | 1 011 817,00 | -256 719,00 | -20,2% |
| Produits exceptionnels | 119 222,00 | 0,00 | -119 222,00 | -100,0% |
| Recettes réelles de fonctionnement | 74 450 578,00 | 75 851 830,00 | 1 401 252,00 | 1,9% |

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de + 1,9 % en 2022.

Les principales variations sur les recettes réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- Impôts, taxes et fiscalité locale : + 2 430 047 €

Les prévisions de recettes fiscales sont basées sur une progression de + 3,4 % sur les bases d'imposition conformément à la loi de Finances 2022.

Les prévisions budgétaires 2022 ont été réalisées sur la base de taux d'imposition inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, les produits des jeux du Casino ont été estimés au plus juste par rapport au montant encaissé en 2021 soit un montant prévisionnel de 1 500 000 € en 2022.

Concernant les droits de mutation, une estimation de 4 500 000 € a été faite.

- Atténuation de charges : + 279 407 €

L'augmentation s'explique par la comptabilisation à compter de l'exercice 2022 de la part des chèques déjeuner pris en charge par les agents.

- Produits des services et du domaine : - 141 699 €

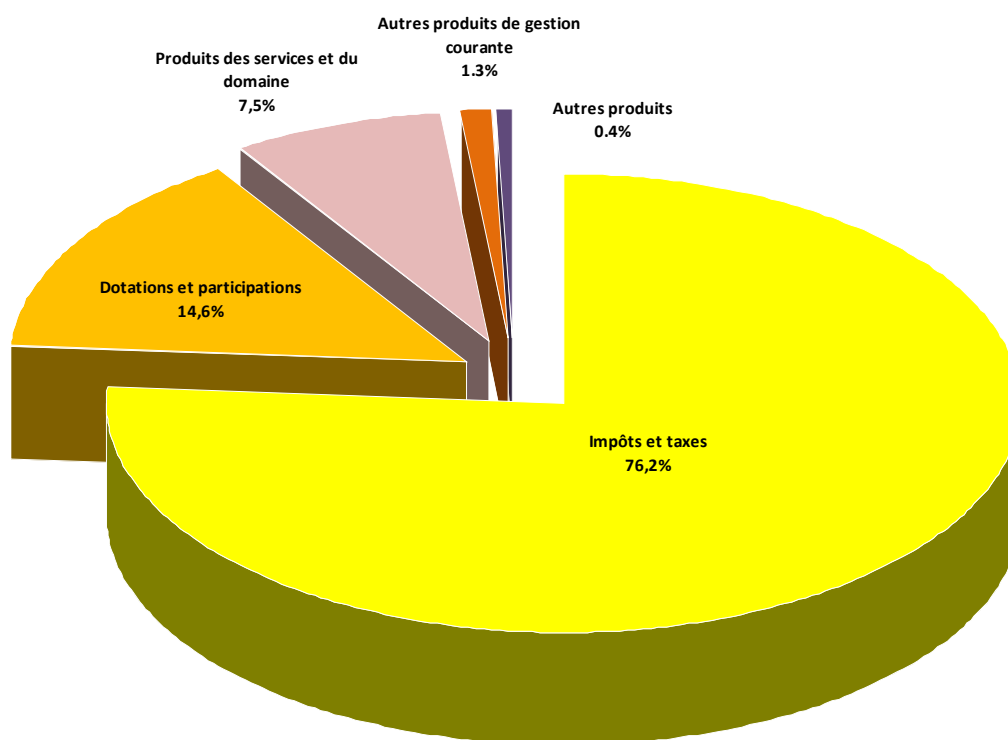
Le produit des services et du domaine enregistre les recettes provenant de prestations et redevances (concession cimetière, redevances du centre de loisirs et périscolaire, stationnement, occupation du domaine public,...) et du remboursement par les budgets annexes des personnels communaux mis à leur disposition.

- Dotations et participations : - 790 562 €

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers, des dotations de compensation de l'Etat et des subventions reçues des principaux partenaires institutionnels de la commune.

Ainsi, il est essentiellement composé de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations de compensations versées par l'Etat et de subventions et participations reçues d'autres collectivités.

La diminution est due au versement en 2021 d'une participation de l'Etat, non reconduite en 2022, relative aux pertes de recettes sur le domaine public à la suite de la crise sanitaire.



Comme chaque année, les prévisions budgétaires ont donc été établies avec pertinence et précaution à la fois en dépenses et en recettes.

L'examen de notre section de fonctionnement prévisionnel 2022 fait apparaitre une diminution du niveau d'épargne de la commune.

| LIBELLE | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | Projet CA 2021 | BP 2022 |
|-------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------------|---------|
| Total D.R.F. | 78 135 | 78 747 | 66 173 | 64 373 | 64 924 | 68 358 |
| Total R.R.F. | 84 444 | 83 377 | 76 484 | 74 293 | 78 464 | 75 852 |
| Épargne brute (hors cessions) | 10 310 | 9 630 | 10 311 | 9 920 | 13 540 | 7 494 |
| Épargne nette (hors cessions) | 6 785 | 7 164 | 6 660 | 7 485 | 11 212 | 5 234 |

Aussi, considérant la volonté de l'équipe municipale de maintenir la politique d'investissement en cours depuis le début du mandat, les différentes possibilités suivantes ont été étudiées :

- augmentation des taux d'imposition communaux,
- recours à l'emprunt,
- diminution du montant des investissements annuels.

Par ailleurs, la clôture des opérations de l'exercice 2021 présente des résultats meilleurs que prévus. En effet, le résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 11 710 890 € en 2021 augmentera à 14 965 171 € en 2022.

Ce résultat a été obtenu grâce à la politique rigoureuse de gestion des dépenses de fonctionnement mise en place conjuguée à l'optimisation des recettes de fonctionnement.

Au regard du résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 1 496 517 €, la commune peut, cette année encore, en s'appuyant sur cet autofinancement important, décider de maintenir ses taux d'imposition communaux inchangés tout en finançant le programme d'investissement sans avoir recours à des emprunts nouveaux.

La situation relative au coût de l'énergie sur les mois à venir, les dépenses éventuelles liées au COVID et l'évolution de l'épargne courante seront observés de façon précise en 2022 afin d'étudier les mesures à prendre en matière de fiscalité (disparition totale de la taxe d'habitation en 2023) et/ou d'emprunt sur les années à venir.

4. Le programme d'investissement

Des investissements importants seront réalisés en 2022 sur la Ville d'Hyères, directement par la commune ou par l'intermédiaire de MTPM. Les dépenses relevant des compétences purement communales s'élèveront à 28,41M€ (hors AC versé à TPM) et comprendront notamment les opérations suivantes :

- Bâtiments administratifs et scolaires, amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Création d'un réfectoire à l'Ecole de l'Almanarre,
- Travaux stade André Véran,
- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine,
- Mise en accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite,
- Travaux de rénovation du gymnase des Rougières,
- Mise en conformité du château d'eau du Levant,
- Création de la Maison France Services au Val des Rougières,
- Aménagement d'un logement de fonction pour un médecin sur l'île de Port Cros

Ces investissements seront financés cette année encore sur l'épargne de la collectivité.

Les dépenses relevant de la Métropole seront ventilées comme suit :

- Au titre de l'antenne d'Hyères financés par l'attribution de compensation d'investissement de 6,62 M€ actuellement:

- Rues Hippodrome et Claude Durand,
- Boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand,
- Mur de soutènement Allée Marie des Lions,
- Aménagements Avenue de Toulon,
- Place du Bouchon à l'Aiguade,
- Place du Jeu de Boule à la Capte,
- Avenue Jean Natte Sud,
- Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la fontaine Godillot,
- Études pour la requalification rue des capucines,
- Études pour la requalification grotte des fées (Costebelle),
- Équipements publics Vieille Ville.

En complément la Métropole continuera à financer sur son budget propre les travaux et/ou les études concernant les opérations d'intérêt métropolitain comme suit :

- Trait de côte du Ceinturon,
- Sealine,
- Pôle d'Echange Multimodal,
- Accès Zone du Roubaud depuis A570,
- Aménagement des cours d'eau,
- Réaménagement route Almanarre,
- Protection tombolo ouest et route du sel,
- Aménagement de l'accès et des abords de la Gare Maritime de la Tour fondue,
- Voie douce de découverte dans le Salin des Pesquiers,
- Barreau routier de la zone Saint-Martin.

Situation des autorisations de programme au 31/12/2021 :

| N° ou intitulé de l' AP | Montant des AP | | | Montant des CP | | | |
|---|--|--------------------------|--|---|--|--|--|
| | Pour mémoire AP votée y compris ajustement | Révision de l'exercice N | Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2) | Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N (1) | Restes à financer (exercices au-delà de N) |
| 0701 - Collégiale Saint-Paul | 1 300 660,32 | -73 000,00 | 1 227 660,32 | 1 222 819,67 | 4 840,65 | 1 062,00 | 3 778,65 |
| Financement encaissé ou restant à encaisser* | | | 398 170,87 | 398 170,87 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 1601- Musée des cultures et du paysage | 6 044 887,16 | 210 000,00 | 6 254 887,16 | 3 759 567,92 | 2 495 319,24 | 1 807 126,68 | 688 192,56 |
| Financement encaissé ou restant à encaisser* | | | 2 427 301,00 | 1 005 738,00 | 1 451 363,00 | 704 898,00 | 716 665,00 |
| 1602- Restauration site archéologique d'Olbia | 867 778,63 | -52 000,00 | 815 778,63 | 255 545,87 | 560 232,76 | 505 841,17 | 54 391,59 |
| Financement encaissé ou restant à encaisser* | | | 402 385,90 | 71 785,90 | 330 600,00 | 208 800,00 | 121 800,00 |
| 1701- Réhabilitation base nautique | 2 748 000,00 | 0,00 | 2 748 000,00 | 2 413 517,99 | 334 482,01 | 128 914,69 | 205 567,32 |
| Financement encaissé ou restant à encaisser* | | | 245 000,00 | 196 000,00 | 49 000,00 | 0,00 | 49 000,00 |
| 1702- Maison du Commandant à Porquerolles | 1 865 000,00 | -85 000,00 | 1 780 000,00 | 1 768 974,18 | 11 025,82 | 10 282,86 | 742,96 |
| Financement encaissé ou restant à encaisser* | | | 569 866,53 | 562 074,69 | 7 791,84 | 7 791,84 | 0,00 |
| 1801- Conduite d'opération relative à la définition et la réalisation des équipements publics du secteur des Rougières | 60 000,00 | 0,00 | 60 000,00 | 10 979,46 | 49 020,54 | 0,00 | 49 020,54 |
| Financement encaissé ou restant à encaisser* | | | 11 500,00 | 0,00 | | | 11 500,00 |

* Il s'agit des subventions FRAT, CRET, Départementales, Métropolitaines, de l'État et de tous les organismes institutionnels partenaires ou régularisations diverses

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Les recettes d'investissement du budget communal seront constituées de :

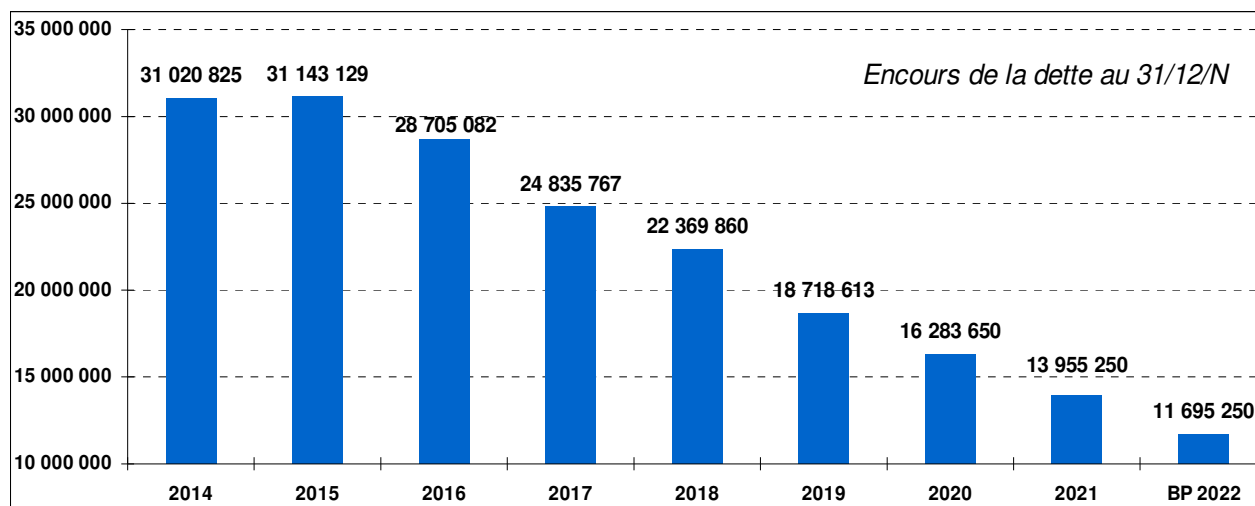
- 3,04 M€ de reports de subventions (à percevoir dès les travaux terminés et payés)
- 1,76 M€ de subventions d'investissement (État, Région, Département du Var, Métropole TPM),
- 5,13 M€ de produit de cessions prévues,
- 1,65 M€ constitués par le FCTVA pour 1,3 M€ et la taxe d'aménagement pour 0,35M€,
- 2,20 M€ de remboursement par la Métropole de dépenses de participations diverses liées à la convention d'aménagement avec V.A.D,

Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2022 grâce à un autofinancement prévisionnel d'un montant de 18,9 M€ permettant le financement des investissements.

5. Gestion de l'endettement

En 2022, aucun emprunt ne devrait être souscrit, la commune sollicitant d'autres ressources (subventions, autofinancement, cessions) pour financer son programme d'investissement.

Le montant des remboursements d'emprunts à intervenir sur 2022 s'élevant à 2 260 000 €, l'encours de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2022 à 11 695 250 €.



L'évolution de l'annuité de la dette sur la période 2021-2022 est la suivante :

| | 2021 | 2022 |
|----------------|--------------------|--------------------|
| Intérêts | 361 000 € | 340 000 € |
| Capital | 2 353 000 € | 2 260 000 € |
| Annuité | 2 714 000 € | 2 600 000 € |

La capacité de désendettement s'établira alors à 1,56 an en 2022 contre 1,03 an en 2021 du fait de la baisse de l'épargne brute.

(Pour rappel, Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute)

Conclusion

Les principales orientations pour le budget 2022 seront donc les suivantes :

- Taux d'imposition inchangés,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général),
- Encours de la dette en diminution,
- Investissement maintenu à un bon niveau,
- Financement des investissements sans emprunt,
- Maintien d'une épargne suffisante grâce à une gestion rigoureuse.